

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 28 (1877)

Rubrik: Nouvelles du personnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette société a vu le jour à Chicago, et a nommé comme président Mr. Warder, connu par son rapport sur les „Forêts et l'économie forestière“ à l'exposition de Vienne.

Le but de la société est: d'améliorer l'économie forestière en Amérique, de répandre les connaissances relatives à cette science et le prendre sous sa protection toutes les questions qui concernent la conservation des forêts et le reboisement des terrains forestiers dénudés sur le continent américain.

La société a nommé une commission de 36 membres, dont la principale tâche est d'établir une statistique forestière. Voici les questions posées à cette commission:

1^o Estimation en milles carrées ou en acres de l'aire forestière, et indication de l'âge moyen des massifs.

2^o Estimation du produit annuel en bois de service (pieds cubes) et bois à brûler.

3^o Etablissement d'une liste des arbres indigènes, leurs noms locaux et scientifiques avec quelques renseignements sur leur valeur industrielle et marchande.

4^o Renseignement sur leur manière d'être, les sols et l'altitude qu'ils préfèrent.

5^o Groupement des espèces.

6^o Nombre, espèce et étendue des cultures et des boisés qui, présumées du parcours, peuvent être rajeunies naturellement.

Espérons que ce travail considérable et difficile sera mené à bon fin, et que la société verra une réussite couronner ses efforts.

C. B. f. F. W.

Nouvelles du personnel.

Glaris. M. Hier. Seeli, adjoint forestier à Coire, a été nommé inspecteur forestier du canton de Glaris.

Fribourg. M. Eug. Cornaz, à Couvet, Neuchâtel, a été nommé inspecteur forestier à Romont, en place de M. Robert, qui se retire dans une entreprise particulière.

Berne. M. St. Haeuselmann, forestier du district à Unterseen est décédé.